

Liste des documents obligatoires

1. **La fiche d'inscription de chaque vin.** Il s'agit du formulaire que vous avez enseigné sur votre compte en ligne. **Vous pouvez l'imprimer directement** dans l'onglet **Vos échantillons**.
-

2. **Le(s) certificat(s) de conformité** au règlement européen relatif à la **production biologique** (CE) 834/2007, (CE) 889/2008 pour les millésimes jusqu'à 2011 et (UE) 203/2012 concernant les règles de vinification bio à partir du millésime 2012, listant les vins présentés. Les certificats doivent être délivrés par un organisme de certification agréé, conformément au règlement cadre (CE) 834/2007.
-

3. **Bulletin d'analyses** complet **datant de moins d'un an** avec le **TAV** acquis et en puissance, **les sucres (glucose+fructose), l'acidité totale, l'acidité volatile, l'anhydride sulfureux, la surpression due à l'anhydride carbonique** pour les vins mousseux (exprimée en bar).

L'analyse peut provenir d'un laboratoire interne à l'entreprise. Il faudra alors que les **coordonnées de l'entreprise** figurent sur le bulletin d'analyse.

Identifiez clairement vos échantillons sur le bulletin d'analyse (Nom du vin, N° de lot ou N° de cuve, millésime, couleur). Vous pouvez l'ajouter à la main sur votre analyse si celle-ci ne le mentionne pas.

La date de l'analyse doit apparaître sur le bulletin.

4. Un visuel imprimé des **étiquettes ET contre étiquettes** (type photocopie du BAT) ou étiquettes ET contre étiquettes papier de chaque échantillon
-

5. **La déclaration de revendication** ou **Passeport** pour les vins bénéficiant d'une IG (AOP, IGP ...) ou la demande de certification pour les vins sans IG présentés avec indication de millésime ou de cépage. **Ce document doit être joint pour chaque millésime présenté au concours.**

Ce document n'est pas obligatoire pour les structures de négoce.

Ce document est demandé uniquement aux producteurs sur le territoire français.

6. **Chèque de participation** à l'ordre de Sudvinbio (pour la France uniquement) ou **récépissé du virement bancaire** avec nom de domaine.